

BAR-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture

L'isolation de plancher de combles (uniquement) n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

1. Domaine d'application

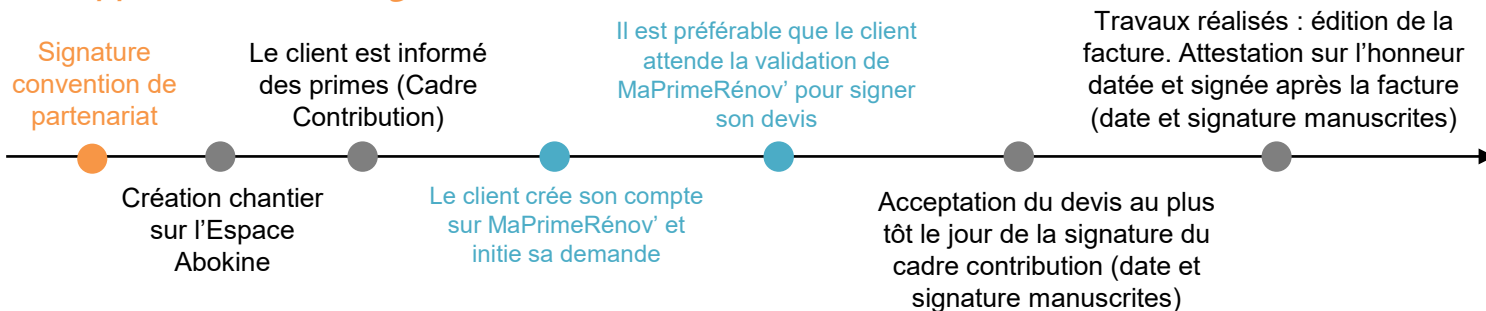
- Bâtiments résidentiels existants > 2 ans pour CEE et >15 ans pour MaPrimeRénov' (depuis le 01/01/22)
- RGE requis et valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : RGE requis dates acceptation devis et de réalisation des travaux + Aide uniquement pour les propriétaires (personnes physiques)

2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique** : isolation des **combles perdus $\geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$** ou isolation de **rampants de toiture $\geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$**
- **Aménagements nécessaires au chantier** : piges de hauteur, écarts au feu, capots de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur, parement, etc.
Pour les opérations engagées à compter du **01/05/2022 : le parement et les bandes sont requis en rampants de toiture.**
- **Délai minimal de 8 jours entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2022, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2022.

En cas de recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé de clientèle avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



⚠ Le Cadre Contribution peut être signé dans les 14 jours suivant la date d'engagement de l'opération.

4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- Pour justifier des ressources, **fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrimeRénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- Opération qui fait l'objet de **contrôle obligatoire** : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : Cadre Contribution, devis et facture.
- Depuis le 01/01/22 : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du Cadre Contribution (si format papier choisi).

Nos coordonnées : Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAR-EN-101 / Isolation des combles perdus et rampants de toiture

L'isolation de plancher de combles (uniquement) n'est pas éligible à MaPrimeRénov'.

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE de l'établissement à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Personne physique : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : raison sociale + nom + prénom + fonction du signataire (SIRET optionnel)
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Visite technique à effectuer par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
Mentionner sa date sur le devis et la facture
- 6 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation de toitures en combles perdus ou en rampants de combles aménagés** » + type de pose : soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
 - Les marque, modèle et référence (ACERMI sinon nous consulter) et l'épaisseur
 - La résistance thermique associée
 - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir page 1 : 2. Critères d'éligibilité ou exemple de devis ci-contre) doivent impérativement être détaillés et quantifiés**
 - La surface isolée (cohérente avec celle relevée au cadastre)

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) + Raison sociale/SIREN (obligatoire)

- 8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090.

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client obligatoires. Mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

Conseil d'Abokine pour MaPrimeRénov' : nous vous invitons à attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2022

2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

3 **Madame Josiane Michu**
3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2022

4 **Adresse des travaux :**
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Référence cadastrale. Ex : section :
000 BZ 04 – parcelle 24

6 Mise en place d'une isolation de toitures en combles perdus ou en rampants de combles aménagés

	p.u	m ²	Total HT
--	-----	----------------	----------

7 **Marque :**
Modèle :
Référence :
ACERMI :

	20	50	1000
--	----	----	------

Épaisseur :
Résistance thermique :

Type d'application (soufflage, insufflation, rouleaux, projection, détuilage, etc.) :

Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :

Piges de hauteur
Ecart au feu
Capot(s) de protection
Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage
Réhausse de trappe
Pare-vapeur
Parement

01/05/2022 : Parement et bandes requis en rampants de toiture

Main d'œuvre	10	50	500
--------------	----	----	-----

8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 1 000 €

9 *Le 18 avril 2022*

Bon pour accord



Rappel : la signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine

Total HT	1500 €
----------	--------

TVA 20%	300 €
---------	-------

Total TTC	1800 €
-----------	--------

Reste à payer	1800 €
---------------	--------

Avance de la prime par l'artisan

Total HT	1500 €
----------	--------

TVA 20%	300 €
---------	-------

Total TTC	1800 €
-----------	--------

Prime CEE	-400 €
-----------	--------

Reste à payer	1 400 €
---------------	---------